



Un nouveau point vélos à la gare de Bruxelles-Luxembourg

Bruxelles, 1^{er} décembre 2009. C'est ce mardi qu'a été inauguré, officiellement, le point vélos de la gare de Bruxelles-Luxembourg. C'est ainsi le 30^e point vélos ouvert en Belgique. Les cyclistes peuvent y laisser leur vélo sous surveillance ou y demander l'assistance dépannage. Dans certains des points vélos, il est aussi possible de louer des bicyclettes. La gestion du point vélos de Bruxelles-Luxembourg est assurée par l'asbl Cyclo, qui s'occupe aussi des points vélos de Bruxelles-Nord et de Bruxelles-Central.

Pour améliorer l'accueil des cyclistes et des motocyclistes dans les parkings liés à ses gares, la SNCB-Holding fait appel à des associations d'économie sociale auxquelles elle confie la gestion des points vélos selon des cahiers de charges bien précis. Dès son lancement en 2007, le projet des points vélos reçut le soutien des autorités fédérale et régionales. Aujourd'hui, 30 points vélos sont accessibles et 11 nouveaux projets sont ...en route pour 2010. Parmi ceux-ci se trouvent les quatre premiers points vélos de Wallonie (Liège, Namur, Ottignies, Mons).

Le point vélos de Bruxelles-Luxembourg est le troisième point vélos de Bruxelles géré par l'asbl Cyclo. Les collaborateurs du point vélos vérifient si les vélos, sur le site de la gare, sont placés correctement. Ils peuvent alors intervenir. Ils sont aussi à la disposition des navetteurs pour toutes questions et remarques. Ils sont aussi équipés pour les petites réparations sur les vélos afin de dépanner les cyclistes et leur permettre de rentrer à la maison. Pour des réparations plus conséquentes, le cycliste est renvoyé vers un marchand de vélos.

La qualité du service fourni dans les points vélos est garantie par un accord de collaboration signé entre la SNCB-Holding et l'exploitant. C'est le « Service Level Agreement » qui fixe, notamment, les heures d'ouverture (de 7 à 19 h) ainsi que la surveillance nécessaire pour les emplacements de stationnement vélos et moto réservés. Avec cette offre, la SNCB-Holding propose un service complémentaire aux navetteurs cyclistes afin de stimuler l'usage des deux roues en liaison avec les transports en commun pour une mobilité plus durable. Cette mission figure en toutes lettres dans le contrat de gestion du groupe SNCB. Le contrat 2008-2012 prévoit d'ailleurs une croissance des capacités des parkings vélos pour un total de 78.000 places dans les gares et points d'arrêt.

La SNCB-Holding veut équiper ses principales gares de manière à ce qu'elles jouent leur rôle dans l'intermodalité locale et qu'elles soient le nœud communicationnel où piétons, cyclistes, utilisateurs de train et automobilistes se rencontrent.

La SNCB-Holding est la société mère du Groupe SNCB et le garant d'un service de qualité optimale. Elle s'acquitte de cette mission en coordonnant et en soutenant les activités de ses deux filiales - la SNCB (l'exploitant) et Infrabel (le gestionnaire de l'infrastructure) - tout en s'assurant de la convergence de leurs stratégies et de l'unité du groupe pour, notamment, atteindre l'équilibre financier. La SNCB-Holding est l'unique employeur des quelque 38 000 membres du personnel du Groupe SNCB. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire ; elle gère les réseaux ICT pour l'ensemble du groupe et veille à la préservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire. Elle a pour but de promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, l'un des plus denses au monde.

Contact Presse:

Michael François, porte-parole SNCB-Holding: 02/526.37.30 ou 0486/26.31.71 ou michael.francois@b-holding.be